

Fort de son réseau de plus de 4000 membres sur la régionale de Namur, Énéo vous propose, à travers ses activités, de créer du lien social, de rompre votre isolement ou tout simplement de partager des moments riches et sympathiques.

Nos volontaires, dynamiques et investis, vous proposent une multitude d'activités.

Énéo, mouvement d'éducation permanente, s'inscrit dans une démarche citoyenne et collective, notre réseau de volontaires s'engage aussi pour vous représenter au sein de la société grâce à des projets. Nous transformons les difficultés de nos aînés en revendications politiques!

### Vous participez à la vie du Mouvement ?

Une **affiliation** (cotisation) vous est demandée et, suivant les loisirs que vous choisissez, le **coût de l'activité** et/ou la **participation aux frais d'un groupe local ou cercle** seront requis.

#### Exemple

*Jacqueline participe à l'activité "peinture" du groupe local "XY". Elle y paie la cotisation au Mouvement Énéo et une participation aux frais du groupe local "XY" ainsi que, tous les mois, elle paie 2€ euros pour son activité peinture. Elle s'est rendu compte que la régionale de Namur organisait des ateliers en langue et en informatique. Elle va donc payer le coût des ateliers régionaux auxquels elle participera.*

*A l'atelier d'anglais, Joseph ne vient au Mouvement que pour apprendre l'anglais. Joseph paiera son affiliation directement à la régionale de Namur et le coût de l'atelier. Joseph n'ira pas participer à une activité d'un groupe local tout au long de l'année civile.*

### L'affiliation

La cotisation Énéo ou énéoSport vous permet de participer à toutes nos activités. Le montant est de 15 euros en 2021, jusqu'à la fin de l'année civile.

### Une activité

Elle peut être organisée par un groupe local, par une régionale ou par le Mouvement au point de vue fédéral. Un participant paiera alors toutes ses activités et se mettra en ordre d'affiliation au Mouvement. Un sportif devra aussi déposer en son cercle un certificat médical d'aptitude physique.

### La participation aux frais d'un groupe local ou cercle

Un groupe local peut demander à ses membres une participation annuelle propre au groupe local/cercle en plus du coût de l'activité. Cette participation locale varie d'un groupe à l'autre, les renseignements sont à prendre directement avec les responsables du groupe concerné.

**Expl :** Je vais jouer au bowling dans un cercle et taper la carte dans un groupe local. Je paie une affiliation au Mouvement (15€) dans l'un de ces 2 groupes + une participation à la vie du cercle et à celle du groupe local + le coût de chaque activité.

### Payer son affiliation

- A. Si vous participez à une activité d'un groupe local ou sportif telle un atelier de peinture ou de la marche, vous devrez payer votre affiliation au sein du groupe local ou sportif concerné. Cette affiliation sera reconnue dans tout le mouvement Énéo.
- B. Si seules les activités proposées par les régionales d'Énéo (ateliers régionaux et les voyages) vous intéressent, vous payez l'affiliation à la régionale. Manifestez-vous auprès du secrétariat pour recevoir les modalités de paiement.

*Un nouvel adhérent au Mouvement, à partir du 1<sup>e</sup> septembre, paiera une cotisation réduite jusqu'au 31 décembre.*

### Conditions générales

#### Conditions d'inscription

Les anciens participants sont prioritaires jusqu'au 14 juillet, date de réception au secrétariat régional. Passé cette date, les inscriptions sont ouvertes à tout nouveau participant.

L'inscription, gérée par le secrétariat d'Énéo, sera validée dès réception du paiement de l'atelier.

#### Conditions de participation

Pour suivre l'atelier, le participant doit :

- Être en ordre de paiement de l'atelier ;
- Être en ordre d'affiliation au mouvement Énéo.

Vous recevez une confirmation de votre inscription sous 7 jours. Dans le cas contraire, veuillez à la bonne réception de votre demande d'inscription.

Vous serez également informés des règles sanitaires en vigueur 15 jours avant la reprise de votre atelier.

Attention, aucune inscription ne sera traitée du 13 au 30 août 2021.

#### Nombre de participants par ateliers

Sur base de la capacité d'accueil et des mesures sanitaires, le nombre de participant à un atelier est limité. Une fois ce nombre atteint, les demandes seront conservées sur une liste d'attente et proposées aux personnes en attente si nous recevons des désistements.

#### Conditions d'annulation

La régionale Énéo de Namur se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre de participants inscrits est insuffisant. L'annulation se fera alors une semaine avant l'atelier et les inscriptions seront remboursées.

En cas d'annulation du participant au moins 10 jours avant le premier atelier, la régionale gardera les frais administratifs. Passé ce délai, aucun remboursement n'est assuré.

En cas d'annulation par une restriction de politique de santé pour une période jusqu'à la fin de l'atelier, chaque participant sera remboursé au prorata des séances annulées et ce, dans le courant du mois suivant l'arrêt de l'atelier.

Les frais administratifs retenus pour tout arrêt de participation « volontaire » du participant sera de 12,5 € pour chacun des ateliers.

Le secrétariat Énéo est le point de contact concernant les annulations – votre demande d'annulation doit lui parvenir le plus rapidement possible.

## Conditions particulières sanitaires

### Le Mouvement Énéo

Nous appliquerons les mesures sanitaires en vigueur, au gré de chaque Codeco, et veillerons à nettoyer régulièrement les lieux et outils utilisés pour les ateliers.

Nous veillerons à la santé de chacun : nous avertirons les participants et l'animateur d'un atelier si l'un des participants est positif au Covid 19 et ce, de manière individuelle afin de ne pas mettre à mal l'intéressé et nous nous réservons le droit de suspendre le fonctionnement d'une classe si cela est nécessaire.

Énéo s'engage à rembourser tous les participants dans le cadre d'un arrêt inopiné des activités. Si un participant constate, 5 semaines après la fin de l'atelier qu'aucun remboursement ne lui a été viré, nous l'invitons à nous le communiquer sur [namur@eneo.be/](mailto:namur@eneo.be)

Les règles sanitaires seront affichées et adaptées suivant l'évolution des Codeco, sur la porte d'entrée du bâtiment, n'oubliez pas de les relire.

### Le participant aux ateliers

Quelle que soit l'évolution de la crise sanitaire, lors des activités Énéo, nous vous demandons de respecter toujours les mesures de base :

- Se laver régulièrement les mains ;
- Porter un masque si la distance entre 2 personnes est en-deçà de 1,5 mètres ;
- Ne pas vous rendre à l'activité si vous vous sentez malade et en avertir le secrétariat régional ;
- Les animateurs veilleront à ventiler la salle de cours et à distancer les participants assis au cours ;
- Patienter ou vivez votre « pause » le plus souvent possible à l'extérieur du bâtiment.